

Projet de création d'une chaîne de captage, transport, liquéfaction et chargement de navires de CO<sub>2</sub>

Concertation préalable du 24 mars au 20 juin 2025

Concertation garantie par



CAHIER D'ACTEUR N°6- 19/06/2025

## Le point de vue de La communauté de communes des Balcons du Dauphiné



Située en Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le département de l'Isère, la communauté de communes des Balcons du Dauphiné bénéficie d'un emplacement géographique privilégié au carrefour des grandes villes de la région. Elle compte 47 communes et plus de 80 000 habitants. Elle est organisée autour de six polarités de bassins de services rassemblant les principaux services à la population : Montalieu-Vercieu, Crémieu, Tignieu-Jamezieu, Morestel, Saint-Chef et Les Avenières-Veyrins-Thuellin. Bordée par le Rhône d'est en ouest, le territoire est limitrophe de la communauté de communes de la plaine de l'Ain et situé face au site d'implantation prévu pour le futur EPR2

### Contact :

Communauté de communes des Balcons du Dauphiné  
100 allée des Charmilles,  
38 510 ARANDON PASSINS  
Tél : 04 74 80 23 30  
<https://www.balconsdudauphine.fr>

### EN BREF

Le projet Rhône décarbonation prévoit la création d'une chaîne de captage, transport, liquéfaction et chargement de navires de dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) depuis la cimenterie du groupe Vicat jusqu'à un terminal de liquéfaction et de chargement de navires à Fos-sur-Mer. Ce projet devrait être opérationnel à l'horizon fin 2030.

Du 24 mars au 20 juin 2025, une concertation publique est organisée sur le projet Rhône décarbonation porté par les sociétés Vicat, SPSE, Elengy et RTE. Il s'agit pour la communauté de communes des Balcons du Dauphiné de s'exprimer dans le champ de ses compétences et responsabilités, au regard notamment du projet du territoire, de la politique publique énergie-climat, des objectifs poursuivis par le Plan Climat Énergie Territorial (PCAET) et plus globalement des enjeux de développement durable du territoire. Il est également rappelé que la lutte contre le changement climatique et l'adaptation à ce dernier constitue l'un des 5 enjeux majeurs du projet du territoire, variable d'ajustement de l'ensemble des démarches portées par l'intercommunalité.

La contribution des Balcons du Dauphiné s'articule autour de 3 points principaux :

- Les bénéfices à l'échelle locale comme globale des investissements envisagés ;
- La vigilance quant à l'intégration et aux impacts territoriaux du projet ;
- Le besoin de poursuivre la recherche et le développement à moyen terme/long terme de solutions complémentaires et/ou

## UNE SOLUTION DE TRANSITION INDISPENSABLE DANS UNE DEMARCHE GLOBALE DE TRANSFORMATION A POURSUIVRE

### Une solution de transition bénéfique pour ralentir le changement climatique et améliorer la qualité de l'air

Vicat est un acteur industriel historique fortement ancré dans son territoire et dans les partenariats locaux. Son activité s'inscrit dans une tradition territoriale d'exploitation de la roche séculaire, « au pays de la pierre et du ciment », avec des ressources minérales et des savoir-faire aux qualités reconnues. Le groupe est aussi engagé de longue date dans la recherche et le déploiement de solutions pour réduire ses impacts (projet « Argilor » relatif à la réduction du taux de clincker dans le ciment, projet « Météor » sur la réduction de la part de combustibles fossiles nécessaires à la fabrication du ciment).

La communauté de communes se félicite que le groupe Vicat investisse dans cette solution technologique qui constituera un progrès indéniable.

Le projet « Rhône Décarbonation » constitue un investissement industriel majeur, à l'échelle locale comme nationale, en faveur de la lutte contre le réchauffement climatique lié aux émissions industrielles de Gaz à Effet de Serre (GES). En captant le CO<sub>2</sub> produit par l'activité cimentière de l'usine Vicat, il participe à son échelle au défi planétaire. Le projet participera évidemment fortement à l'atteinte des objectifs de réduction des GES et d'amélioration de la qualité de l'air portés par le PCAET : 73% des émissions comptabilisés sur le territoire vont « disparaître » et d'autres polluants (souffre et azote) seront également réduits à cette occasion. Cela constitue également un gain en termes de santé publique.

Le choix de transporter le CO<sub>2</sub> par pipeline et non par mode routier participe également à réduire l'impact environnemental du projet.



*Les installations projetées sur le site de la cimenterie (source : dossier de consultation)*

Il est également à noter qu'au-delà de la phase chantier sur l'ensemble du projet, une trentaine d'emplois pérennes nouveaux seront créés au profit de ce projet sur le site de Montalieu-Vercieu.

Au demeurant, il est important dans la démarche de communication engagée de qualifier précisément les process en jeu : les termes « décarbonation » et « zéro émission » largement mis en avant donnent à penser que les process industriels en eux-mêmes ne sont plus utilisateurs ni producteurs de CO<sub>2</sub>. Or, il s'agit de ne plus relâcher dans l'atmosphère la part incompressible de CO<sub>2</sub> émis (« émissions inévitables ») en l'enfouissant dans des couches géologiques étanches : il faudrait donc plutôt parler de « zéro libération de CO<sub>2</sub> dans l'atmosphère » ou de « 100 % capture CO<sub>2</sub> ».

### **Un projet dont il faudra veiller à l'intégration et aux impacts territoriaux**

Si la création de l'unité de captage des émissions de CO<sub>2</sub> de la cimenterie se fera sur le site actuel du groupe Vicat, donc sans impact foncier, cette dernière sera raccordée au réseau Très Haute Tension (THT) par une nouvelle liaison électrique à 225 000 volts depuis le poste électrique de Creys-Malville (8 kilomètres) d'une part, au pipeline existant « PL2 » dans la plaine de l'Ain par nouvelle canalisation (20 kilomètres) d'autre part.

De nombreux sites naturels seront traversés dans les deux cas, avec parfois des sites protégés ou à forte valeur environnementale (réserve naturelle régionale des étangs de Mépieu, sites Natura 2000, espaces naturels sensibles, fleuve Rhône, rivière d'Ain...). La préservation de la biodiversité comme de la ressource en eau constituent deux autres enjeux majeurs du projet du territoire, avec leurs politiques publiques afférentes, et la communauté de communes sera dans ce cadre très vigilante à ce que les raccordements prévus se fassent dans le plus grand respect des sites et des milieux, et que la démarche Éviter – Réduire – Compenser (ERC) soit strictement appliquée le cas échéant. Les impacts générés en phase travaux (transports routiers notamment) devront également être réduits au maximum.

Aussi, une attention toute particulière sera apportée à l'intégration paysagère des projets et aux « saignées » potentiellement nécessaires pour les réaliser.

Par ailleurs, une vigilance particulière devra également être portée quant aux potentiels besoins en logements et services nécessaires pour les personnes qui travailleront sur le projet (environ 1 000 emplois annoncés en phase travaux sur l'ensemble de l'opération de Montalieu-Vercieu à Fos-Sur-Mer), avec l'enjeu supplémentaire de devoir composer avec les milliers d'autres emplois qui seront générés durant des périodes identiques ou proches pour de nombreux autres projets d'envergure (EPR2, Tramway, projet de nouveau pont sur le Rhône, Ligne à Grande Vitesse (LGV) Lyon-Turin, ...).

### **Au-delà de la technologie de Capture, Stockage et Utilisation de Carbone (CCUS), il faut poursuivre la recherche et le développement de solutions complémentaires et/ou alternatives**

La présente démarche de consultation met en évidence un sujet méconnu, à savoir l'impact environnemental majeur à l'échelle planétaire de l'industrie du ciment et du béton, pourtant indissociablement lié à la majeure partie de nos modes de vie depuis des décennies.

En effet, hors mesures de réductions et/ ou de captation et réutilisation, le processus de fabrication du ciment produit quasiment 1 tonne de CO2 par tonne de matière. Par ailleurs, il ne représente qu'un tiers de la composition final du béton, qui nécessite pour les 2/3 restant du sable et autres granulats.

Dès lors il s'agit de soutenir à côté de la technologie CCUS pour le ciment « conventionnel » les démarches d'innovation ouvrant des alternatives.

S'agissant du ciment, depuis quelques années les innovations se sont accélérées pour aller vers un ciment à faible émission de CO2, avec des chantiers lancés et/ou brevets déposés jusqu'en tout début 2025. Vicat prend évidemment sa part dans ses efforts de recherche et développement. Parmi ces innovations, le ciment produit à base d'argile semble porteur de promesses, qu'il soit produit selon les technologies à froid ou par « flash-calcination », il a l'avantage de ne pas utiliser de clincker, d'avoir une plus haute recyclabilité et de générer jusqu'à 20 fois moins de CO2.

S'agissant du béton, là encore, des pistes sont ouvertes par l'utilisation des matériaux agrosourcés, y compris pour des applications structurelles (et pas seulement des blocs isolants ou anti-bruits). Des solutions de blocs porteurs en béton agrosourcés ont été développées, comme le béton de chanvre Biosys, co-développé par Vicat et Vieille Matériaux. D'autres solutions à base de chanvre, de miscanthus, de bambou sont développées par d'autres sociétés.

Sur un autre champ, le recours plus important aux déchets du bâtiment, encore largement sous-valorisés, doit être renforcé (224 millions de tonnes / an dont seulement 1/3 sont valorisés – source Ademe). Le programme national Recybéton travaille notamment en ce sens, en visant à la recarbonatation accélérée du béton pour recycler les granulats (constitue un puits à CO2).

Il convient également de développer la part « Utilisation » de la chaîne CCUS où les dérivés sont nombreux et à intensifier : carburants et produits chimiques (en combinaison avec de l'hydrogène), minéralisation dans des déchets minéraux, etc.

Enfin, il faut encourager la diversification des matériaux de construction, dans les constructions bâties en particulier. L'exemple récent de l'immeuble « Le Haut-Bois » construit à Grenoble en mars 2022 en est une bonne illustration. Ce bâtiment passif de neuf étages et 56 logements publics est entièrement construit en bois (exception faite du rez de chaussée qui est en béton) et en matériaux biosourcés.

On le voit, au-delà du projet de captation et de stockage du CO2 produit par la cimenterie Vicat, cette consultation publique ouvre un débat plus large sur des transformations plus profondes à accompagner dans nos modes constructifs. Comment, à quelles échéances et dans quelles proportions ces évolutions peuvent-elles être accompagnées et mises en œuvre ? Il aurait pu être intéressant que ces enjeux soient abordés dans la partie du dossier de consultation relative aux alternatives au projet Rhône Décarbonation qui se concentre uniquement sur les solutions technologiques écartées pour réduire les émissions de CO2 de l'usine (importation de clincker, technique de captation et mode de transport du CO2)

## CONCLUSION

Pour conclure, la communauté de communes se félicite que le groupe Vicat acteur industriel et historique majeur du territoire, investisse pour la recherche active de solution de réduction de ses GES et dans le projet Rhône Décarbonation. Au-delà, au travers d'une étude approfondie du dossier et d'une appréhension globale des enjeux, il ressort que la séquestration du CO2 issus des process industriels en couches géologiques profondes, dans le cadre d'une démarche de transformation systémique du modèle de production, constitue une solution de transition opportune à court / moyen terme. À long terme et de façon globale, la non renouvelabilité des ressources et l'enjeu de réduire à la source la production de GES encouragent à poursuivre la recherche et le développement de solutions complémentaires et/ou alternatives